

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

CTF/TFC.19/3
18 mai 2017

Réunion du Comité du CTF
Washington D.C.
Mardi 6 juin 2017

Point 3 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITÉ SEMESTRIEL DU CTF (RÉSUMÉ)

DÉCISION PROPOSÉE

Le Comité du CTF a examiné le document CTF/TFC.19/3, intitulé *Rapport d'activité semestriel du CTF*, et se félicite de l'avancement de ses travaux.

Le Comité est satisfait de l'analyse réalisée par l'Unité administrative des CIF, en collaboration avec les banques multilatérales de développement (BMD), sur la disponibilité des ressources, l'examen de la réserve de projets et les mises à jour des portefeuilles, et demande à l'Unité administrative des CIF et aux BMD de poursuivre l'examen des projets et programmes pour lesquels des financements ont été approuvés par le Comité, afin d'identifier les projets et sous-projets au point mort dans le cadre des programmes et d'évaluer le montant des financements susceptibles d'être dégagés et réalloués aux futurs programmes actifs du CTF.

Le Comité demande en outre que l'Unité administrative des CIF et les BMD étudient les possibilités d'affecter les ressources disponibles à de futurs programmes et les soumettent à l'examen du Comité à sa prochaine session, en décembre 2017.

1 Introduction

1. Le présent rapport fait le point sur la situation du Fonds pour les technologies propres (CTF), du portefeuille des programmes et projets financés par le CTF dans le cadre des plans d'investissement approuvés, des programmes dédiés au secteur privé (DPSP) et des activités connexes. Il couvre la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

2 Questions stratégiques

2.1 Nouvelles modalités de financement

2. Lors de sa réunion de décembre 2016, le Comité du Fonds fiduciaire a réaffirmé sa résolution collective de mettre en œuvre, au plus tôt, des mesures pour maximiser son impact grâce à de nouvelles modalités de financement au titre du CTF 2.0 pour tirer le meilleur parti des contributions existantes en mobilisant des fonds sur les marchés des capitaux privés.
3. En date de mars 2017, les progrès suivants avaient été accomplis :
 - a) *Déclaration de principes* : Tous les bailleurs de fonds du CTF ont maintenant signé la déclaration de principes indiquant que tout solde non affecté, y compris tout remboursement et retour d'autres fonds au fonds fiduciaire, pourrait être utilisé pour de futures modalités de financement du CTF. Cette déclaration couvre les aspects suivants :
 - i. Mise à disposition du solde non affecté au fonds fiduciaire, y compris tout remboursement et retour d'autres fonds nécessaires à la bonne mise en œuvre de toute nouvelle modalité de financement du CTF.
 - ii. De plus, il a été conclu que les conditions suivantes seraient un préalable à la mise en œuvre de toute future modalité de financement au titre du CTF2.0 :
 - Utilisation des remboursements : Tous les bailleurs de fonds et l'Administrateur devraient convenir d'amender leurs accords de prêt respectifs pour permettre à ce dernier d'engager, de transférer ou d'utiliser des remboursements ou retours d'autres fonds.
 - Report provisoire du retrait d'une quote-part : Les bailleurs de fonds qui fournissent des dons et des apports de capital ainsi que l'Administrateur devraient convenir par écrit de reporter leur droit de retrait au titre des quotes-parts
 - iii. Toute modification des accords de prêt et tout accord visant l'abandon temporaire des droits découlant de ces accords devront être soumis aux processus internes d'approbation des bailleurs de fonds et de la Banque mondiale

- b) *Évaluation de la notation* : Deux agences — Moody's et S&P — ont été engagées pour évaluer le portefeuille d'actifs du CTF en tenant compte de la nouvelle modalité de financement. L'évaluation de la notation repose sur l'obtention et l'examen d'importants détails sur les projets du secteur privé et public qui sont généralement confidentiels et dont l'utilisation peut nécessiter l'accord des clients. La nature et le volume des informations requises sur les projets ont largement dépassé les cadres de flux de données préalablement élaborés et convenus entre les BMD, l'Unité administrative des CIF et l'Administrateur, en particulier au niveau du secteur privé. L'Unité administrative des CIF, avec le concours des BMD, a réussi à rassembler les informations nécessaires concernant les projets du secteur public et progresse dans l'élaboration d'une approche viable concernant les projets du secteur privé. Un rapport d'étape sera fourni aux membres en juin.
- c) Le *document de cadrage du CTF 2.0*, qui décrit les principaux éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une nouvelle modalité de financement, est en cours d'examen par la BIRD et sera transmis au Comité du Fonds fiduciaire en temps voulu.
- d) *L'analyse de la structure juridique et de la domiciliation* des juridictions possibles en vue de l'enregistrement et de la domiciliation de la structure ad hoc sera incluse dans le document de cadrage du CTF 2.0.

2.2 Gestion des risques

- 4. Rapport sur les risques : En mai 2017, l'Unité administrative des CIF a présenté au Comité du Fonds fiduciaire son rapport annuel sur les risques. Ce rapport attire l'attention sur 11 projets présentant un risque de mise en œuvre (c'est-à-dire, le risque que le projet ne soit pas mis en œuvre dans un délai raisonnable après son entrée en vigueur). Il présente également le risque de contrepartie actualisé du CTF pour les portefeuilles de prêts du secteur public et privé. La moyenne pondérée des notations de ces portefeuilles reste égale à BB et B- respectivement. Pour plus de précisions, voir le rapport annuel sur les risques de 2017.

2.3 Disponibilité de ressources

- 5. Le CTF se trouve à un moment critique de son cycle de programmation alors qu'il envisage d'affecter toutes ses ressources existantes à la réserve de projets actuelle tout en essayant d'étudier de futurs moyens de mobiliser des ressources. Pour bien comprendre les ressources pouvant être engagées, l'Unité administrative des CIF a régulièrement mis à jour la réserve de projets et les approbations de financement avec le concours des BMD et de l'Administrateur. Au 31 mars 2017, le montant total des ressources pouvant être engagées était de **449 millions de dollars**.
- 6. Au 31 mars 2017, la réserve de projets était de 830 millions de dollars, dont **489 millions** pour les projets devant être soumis d'ici au 30 juin 2017. D'après la réserve de projets actuelle, les ressources disponibles couvriront tous les projets devant être soumis pour approbation d'ici à juin 2017, à supposer que tous les billets à ordre seront encaissés et que les réserves pour risque de change seront débloquées, ce qui devrait porter à **102 millions de dollars** le solde des

fonds susceptibles d'être affectés aux futurs programmes du CTF. Il est également admis que certains projets/programmes de la réserve susmentionnée ne se matérialiseront sans doute pas avant la date limite du 30 juin, et que des ressources supplémentaires seront donc disponibles pour de futurs programmes du CTF.

7. Ces derniers mois, les BMD ont informé l'Administrateur et l'Unité administrative des CIF d'une annulation nette de fonds approuvés de 180 millions de dollars au 31 mars. L'Unité administrative des CIF collabore avec les BMD pour identifier les projets et programmes au point mort pour lesquels des financements ont été approuvés par le Comité du Fonds fiduciaire ainsi que ceux qui ne respectent pas l'échéancier fixé dans le cadre de la politique de gestion du portefeuille des activités en préparation et d'annulation des projets. L'Unité administrative des CIF examinera, avec le concours des BMD, les possibilités d'affecter toute ressource disponible à de futurs programmes et les présentera au Comité pour examen en temps voulu.

2.4 Autres faits marquants

8. Les récents faits marquants comprennent des publications sur la parité des genres et le secteur énergétique, préparées avec le Programme d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP) et la BERD. En mai 2017, un dialogue sur les *Enseignements de l'expérience des CIF en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique*, rassemblant les pays du CTF, les BMD, les secteurs privé et public et des experts d'autres organisations, a été organisé à l'occasion du Forum de Vienne sur l'énergie. Enfin, une proposition de la Banque mondiale concernant l'évaluation de divers instruments de financement devant faciliter la mobilisation de capital privé pour accroître la part de la production solaire africaine reliée au réseau a été approuvée dans le cadre du programme Évaluation et apprentissage et devrait commencer à produire des résultats pendant l'exercice 18.

3 Situation du CTF

3.1 Aperçu et évolution du portefeuille

9. Le portefeuille et la réserve du CTF comprennent 121 projets et programmes au titre de 16 plans d'investissement approuvés et des programmes dédiés au secteur privé (DPSP), soit 5,7 milliards de dollars de financements. La mise en œuvre des plans d'investissement et des DPSP progresse de façon régulière. Les approbations de financement par le Comité du CTF représentent 81 % des allocations indicatives (voir tableau 1).

Tableau 1 : Aperçu du portefeuille du CTF (au 31 décembre 2016)

	Allocations indicatives			Approuvées		Décaissement
	TOTAL	IP	DPSP	TFC	BMD	
Financement du CTF (M USD)	5 720,3	5 229,5	490,8	4 919,4	4 144,4	1 907
Nombre de projets	121	102	19	102	89	71

3.2 Situation du portefeuille

10. Au cours de la période étudiée, deux projets représentant un financement total de 40 millions de dollars ont été approuvés par le Comité du Fonds fiduciaire, alors que six projets et huit sous-projets du secteur privé, représentant un financement de 386 millions de dollars, ont été approuvés par les BMD.

3.3 Décaissements

11. Au 31 décembre 2016, 71 projets/programmes ont décaissé au total près de 1 907 millions de dollars. Les décaissements, en pourcentage des approbations des BMD, ont révélé une tendance haussière ces trois dernières années, de 30 à 46 % entre l'exercice 14 et la première moitié de l'exercice 17. Des projets/programmes équivalents à 1 350 millions de dollars d'engagements du CTF ont été pleinement décaissés, dont plus des deux tiers concernent le secteur public.

4 Questions intersectorielles

4.1 Parité des genres

12. Les projets/programmes approuvés par le Comité du Fonds fiduciaire ont été examinés pour déterminer si la « qualité initiale » avait progressé dans le domaine de la parité des genres par rapport à la situation de référence du portefeuille des CTF au 30 juin 2014. Cet examen a révélé que la performance du CTF s'est améliorée par rapport aux niveaux de référence historiques. La phase 2 du plan d'action pour la parité des genres des CIF a été approuvée par le Comité conjoint CTF-SCF en décembre 2016 en vue de sa mise en œuvre jusqu'en 2020. Les interventions de cette nouvelle phase reposent sur trois piliers : i) gouvernance aux niveaux des CIF et des programmes ; ii) institutions locales et nationales ; et iii) croissance verte et moyens de subsistance durables. La phase 2 fera l'objet d'un suivi utilisant une nouvelle série d'indicateurs, qui viendront compléter les indicateurs existant au niveau des résultats.